

Règlement Intérieur

Atelier Biodanza

Association Trait D'Union ATDU

N° SIRET 808 812 572 00010

RNA W4420112731



PERIODE DES COURS :

- Les cours ont lieu entre le mois de septembre et juin.
- Il n'y a pas de cours les jours fériés et pendant les vacances scolaires, sauf exceptions.
- Les cours se déroulent à St Sébastien sur Loire et Basse Goulaine

ATELIERS :

- Il est recommandé d'arriver au moins 5 minutes avant le démarrage des cours
- En cas d'impossibilité de venir, il est possible de prévenir par téléphone l'association par SMS ou appel au 06 52 18 28 15 afin de respecter la convivialité du groupe.
- A titre exceptionnel, un atelier peut être décalé à une autre date après que les participants aient été préalablement prévenus.
- Un atelier peut être annulé par manque de participants (inférieur à 4)

TARIFS

- Lors d'une séance « porte ouverte » l'atelier est gratuit pour tous.
- Il est possible de réaliser une séance découverte au tarif de 5 euros
- Le montant de l'adhésion et de la participation à cette activité est déterminé chaque année par l'association et visible sur le site web Biodanza.atdu
- Le règlement est possible en plusieurs fois selon un engagement réciproque.
- Le remboursement partiel est possible sur demande au président de l'association en cas d'incapacité totale à pratiquer la Biodanza.

ASSURANCE :

- Les accidents corporels en séance et qui ne sont pas de la faute du professeur ne sont pas pris en charge par l'association.
- Une responsabilité civile et dommages aux biens mobiliers est garantie par l'association.
- L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels.

EXCLUSION

Sont considérés motifs d'exclusion :

- La mise en danger d'autrui pendant un atelier
- Le non-respect des règles de sécurité en vigueur dans les locaux utilisés.
- Le non-paiement de la participation aux ateliers.
- La dégradation du matériel des locaux utilisés
- Propos désobligeants envers les autres membres
- Comportement non conforme avec l'éthique de l'association
- Non respect des statuts et du règlement intérieur.